

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

Procès-verbal de la séance du Lundi 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

Présents : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Romuald COLIN, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTE, Aurélie PREUX, Philippe ROGET,

Représenté : Cyril DELALANDE a donné procuration à Jean-Michel GUERTIN

Excusés : Claudine BOUCHER, Philippe COQUIL

Secrétaire de séance : Jean-Michel GUERTIN

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 27 Février 2023. Il est approuvé à l'unanimité.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte de gestion 2022 du Receveur Municipal
2. Approbation du Compte Administratif 2022
3. Affectation des résultats 2022
4. Fongibilité des crédits en M57
5. Approbation du budget 2023
6. Fixation des taux de fiscalité directe pour l'année 2023
7. Tarifs municipaux 2023
8. Modification du tableau des effectifs
9. Motion de soutien à la CCCVL pour l'accueil du nouveau nucléaire
10. Acquisition d'un bien par voie de préemption
11. Info Emploi Service : Sortie de la commune du Conseil D'Administration

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Approbation du Compte de Gestion et du compte administratif 2022. Affectation des résultats 2022.

Délibérations n° 2023-03-09/ n° 2023-03-10/n° 2023/03/11

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'année 2022 qui se traduit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 995 129.58€
Recettes : 1 158 707.29€
Résultat (excédent) : 163 577.71€
Résultats antérieur reporté .132 519.64 €
Résultat à affecter296 097.35€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Restes à réaliser
Dépenses :	142 088.60€
Recettes :	135 596.42€
Résultat de l'exercice :	182 262.08 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité moins une abstention (M. Lionel HEGRON) le compte de gestion 2022.

Monsieur GUERTIN est élu président de séance pendant le vote du compte administratif en l'absence de Monsieur le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité moins une abstention (M. Lionel HEGRON) le compte administratif de l'année 2022.

Il décide d'affecter les résultats ainsi :

Compte 1068 : affectation du résultat	+ 74 464.55€
Compte 001 : reprise du déficit d'investissement reporté	+ 67 972.37€
Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté.....	+221 632.80€

2. Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2023

Délibération n° 2023-03-12

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et considérant le produit attendu des taxes pour l'année 2022, le Conseil Municipal décide à la majorité (12 voix « pour », 1 abstention (M. Lionel HEGRON)) de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023, à savoir :

▪ Taxe d'habitation (résidences secondaires) :	10.02%
▪ Taxe foncière bâti :	32.92%
▪ Taxe foncière non bâti :	20.84%

3. Vote des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2024

Délibération n° 2023-03-13

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, la commission des finances a examiné les tarifs relatifs à la location du pôle associatif et du cimetière communal ainsi que leurs évolutions depuis 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs votés en 2022 pour le cimetière communal et le pôle associatif.

4. Examen et vote du budget unique 2023

Délibération n° 2023-03-14

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ce budget qui se présente ainsi :

-La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 294 750.80€.

-La section d'investissement s'élève à un montant de 1 236 585.67€.

Cette section enregistre les projets suivants :

- Réhabilitation du bâtiment de « la Petite Auberge »
- Implantation d'un city stade
- Travaux de voirie

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (12 voix « pour » et 1 abstention (Monsieur Lionel HEGRON)) le budget unique de l'année 2023.

5. Fongibilité des crédits en M57

Délibération n° 2023-03-15

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

-Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

-Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant, à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix « contre » (Lionel HEGRON) donne son accord à l'application de la fongibilité des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5% des dépenses réelles à l'exclusion des dépenses de personnel.

6. Modification du tableau des effectifs

Délibérations n° 2023-03-16 et n° 2023-03-17

Suite au départ en retraite d'un agent du service technique, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

-**Suppression à compter du 18 avril 2023** d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1ere classe (vote à l'unanimité :13 voix « pour »)

-**Création d'un emploi d'adjoint territorial à temps complet** à compter du 18 avril 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la majorité (10 voix « pour », 3 abstentions : Elisabeth BENOIST, Aurélie PREUX, Clémence PLANTE) à la création du poste d'adjoint technique territorial.

7. Acquisition d'un bien par voie de préemption

Délibération n° 2023-03-18

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, il a été évoqué la vente d'un bien situé Route de Chinon, lieu-dit « le Carroi Collinet » appartenant à Mesdames CHAUVELIN. Le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour l'achat de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acquérir par voie de préemption, la parcelle cadastrée B N°1752, d'une superficie de 889m², au prix de 30 000€ TTC (+ 4 000€ de commission).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD** à l'unanimité, à l'acquisition par voie de préemption de la parcelle B n° 1752.

8. Réhabilitation de la Petite Auberge : demande de subvention au titre du Fonds vert

Délibération n° 2013-03-19

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de réhabilitation du bâtiment de la Petite Auberge est éligible au titre du Fonds Vert.

Un dossier de demande de subvention va donc être déposé auprès des services de la Préfecture dans ce sens.

Monsieur le Maire propose ainsi de demander une subvention totale de 200 000 euros au titre de la DETR et du Fonds Vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD** à l'unanimité au dépôt d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

9. Conseil d'administration Info Emploi Services

Délibération n° 2023-03-20

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune de Huismes est membre du conseil d'administration de l'association Info Emploi Services située à Avoine et dont la vocation est de faciliter l'accès et le retour à l'emploi, soutenir l'emploi et la création d'entreprises, assurer le suivi des bénéficiaires du RSA.

Il précise que la CCCVL siège elle aussi au Conseil d'Administration et représente les communes membres. Par ailleurs, les compétences économique et sociale ont été transférées à la CCCVL rendant la présence de la commune de Huismes non nécessaire.

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal que la commune de Huismes quitte le Conseil d'Administration de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité pour que la commune de Huismes quitte le Conseil d'Administration d'Info Emploi Services.

10. Motion de soutien à la CCCVL pour l'accueil du nouveau nucléaire

Délibération n° 2023-03-21

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une motion de soutien à la CCCVL pour l'accueil du nouveau nucléaire.

Ainsi, il informe le Conseil Municipal qu'une résolution de soutien à l'implantation de nouveaux réacteurs nucléaires a été voté par la CCCVL et par la commune d'Avoine.

Il précise que notre territoire est un acteur fidèle de l'aventure du nucléaire civil et que la filière nucléaire est appelée à jouer un rôle indispensable dans le cadre de la transition écologique.

Cependant, certains membres du Conseil Municipal s'interroge sur la ressource en eau nécessaire pour assurer le refroidissement des réacteurs.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix « pour », 3 abstentions (Pascale GIRAULT, Clémence PLANTE, Elisabeth BENOIST)) apporte son soutien à la CCCVL qui veut accompagner une nouvelle étape de son histoire énergétique en accueillant des réacteurs nucléaires de nouvelle génération.

5. Questions diverses

- Ciné d'été :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la séance aura lieu le 18 août 2023 et que le film projeté sera « Antoinette dans les Cévennes »

- Petite Auberge :
Madame BOREL informe qu'elle est en attente d'un devis pour effectuer le diagnostic thermique du bâtiment.
Elle rappelle la tenue d'une réunion de travail au sujet des travaux le 6 avril à 18h.
- Site internet :
Madame BENOIST informe les membres du conseil Municipal que le site internet de la commune va être opérationnel d'ici une quinzaine de jours.
- Terrain de camping :
Monsieur GUERTIN indique qu'il manquait un bornage exact du terrain avant que le dossier ne soit transmis au notaire. Le bornage doit être élaboré dans les prochains jours.

Date du prochain Conseil Municipal :

L'Assemblée est informée que le prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 15 mai 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

**La secrétaire de séance
Jean-Michel GUERTIN**

**Le Maire
Denis MOUTARDIER**

